

LIVRET D'ACCUEIL

# RÉSIDENCE LE VAL DE MOINE





### **Bienvenue chez vous**

C'est ainsi que nous souhaitons que vous soyez accueilli dans chacune des résidences pour personnes âgées gérées par le CIAS.

C'est dans un cadre agréable que les équipes pluridisciplinaires mettent tout en œuvre pour vous proposer un accompagnement individualisé et de qualité.

Cette exigence se reflète aussi dans les investissements réalisés pour chacun de nos établissements, l'Agglomération du Choletais ayant dépensé plus de 35 millions d'euros à ce jour pour la politique gériatrique.

Nous espérons que ce livret d'accueil vous donnera toutes les informations utiles pour conforter votre choix de venir vivre au sein de la résidence Le Val de Moine.

**Gilles BOURDOULEIX,**  
Président de l'Agglomération  
du Choletais

**Philippe ALGOËT,**  
Vice-Président  
de l'Agglomération du Choletais

## INTRODUCTION

Bienvenue à la résidence *Le Val de Moine* !

Cet établissement créé en 2016, intégré dans un environnement paysagé, est ouvert sur la nature et sur la vie de l'écoquartier du Val de Moine.

La présence 24h/24 du personnel de soins et d'accompagnement, les appartements calmes et lumineux, l'attention portée aux repas et aux moments de convivialité ainsi que le respect des habitudes de chaque personne contribuent à apporter sécurité et confort au quotidien.

## SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>P 6</b>	<b>VOTRE SANTÉ</b>	<b>P 10</b>
		Sécurité	
		Accompagnement aux actes de la vie quotidienne	
		Médecin traitant et consultations	
		Suivi médical	
		Ordonnance et pharmacie	
		Transport sanitaire	
<b>L'ACCÈS A LA RÉSIDENCE</b>	<b>P 7</b>		
Horaires			
Stationnement			
Bus			
<b>L'ACCUEIL</b>	<b>P 7</b>	<b>UNE ÉQUIPE A VOTRE ÉCOUTE</b>	<b>P 11</b>
Secrétariat			
Courrier			
<b>LES LOGEMENTS</b>	<b>P 8</b>	<b>VOTRE ENTRÉE EN RÉSIDENCE... PAS A PAS</b>	<b>P 12</b>
Votre appartement		Dépôt du dossier	
TV et téléphonie		Renouvellement de votre demande	
Entretien du logement et du linge		Décision d'entrée	
		Quelques jours avant votre entrée	
		Le jour de votre arrivée	
		Dans la semaine suivant votre installation	
		Dans les 6 mois qui suivent votre entrée	
<b>LA RESTAURATION</b>	<b>P 8</b>	<b>LES TARIFS ET LES AIDES</b>	<b>P 13</b>
Repas		Coût mensuel	
Invitations		Aides financières	
<b>LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS</b>	<b>P 9</b>	<b>VOS DROITS ET DEVOIRS</b>	<b>P 14</b>
Salons d'accueil		Le Conseil de la Vie Sociale	
Loisirs et activités		Vos remarques	
Lecture de la presse		Consignes de sécurité	
Salons de télévision		Règles de vie en commun	
Salon de coiffure et de beauté		Objets de valeur	
Espace bien-être		La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie	
Culte et recueillement		La personne de confiance	



## L'EHPAD

Comme tout EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), la résidence **Le Val de Moine** s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, en perte d'autonomie. Elle peut accueillir 74 personnes et permet aux couples qui le souhaitent d'occuper des appartements communicants.

La Résidence est habilitée pour l'accueil de 10 personnes âgées en situation de handicap et dispose par ailleurs d'une unité sécurisée de 14 logements pour des personnes présentant des troubles cognitifs.

Les prestations d'hébergement, de restauration, d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne ainsi que les informations relatives à la vie courante sont détaillées dans ce livret.

## L'ACCÈS A LA RÉSIDENCE

### HORAIRES

L'établissement est accessible de 6h à 22h. En dehors de ces horaires, l'entrée se fait par un interphone situé à l'extérieur du bâtiment. Vous êtes libre de vos allers et venues et de l'organisation de votre vie au quotidien.

### STATIONNEMENT

Un parking extérieur permet aux visiteurs de stationner librement leurs véhicules.

### BUS

La ligne de bus n°5 est située à une centaine de mètres et facilite vos déplacements.

## L'ACCUEIL

### SECRÉTARIAT

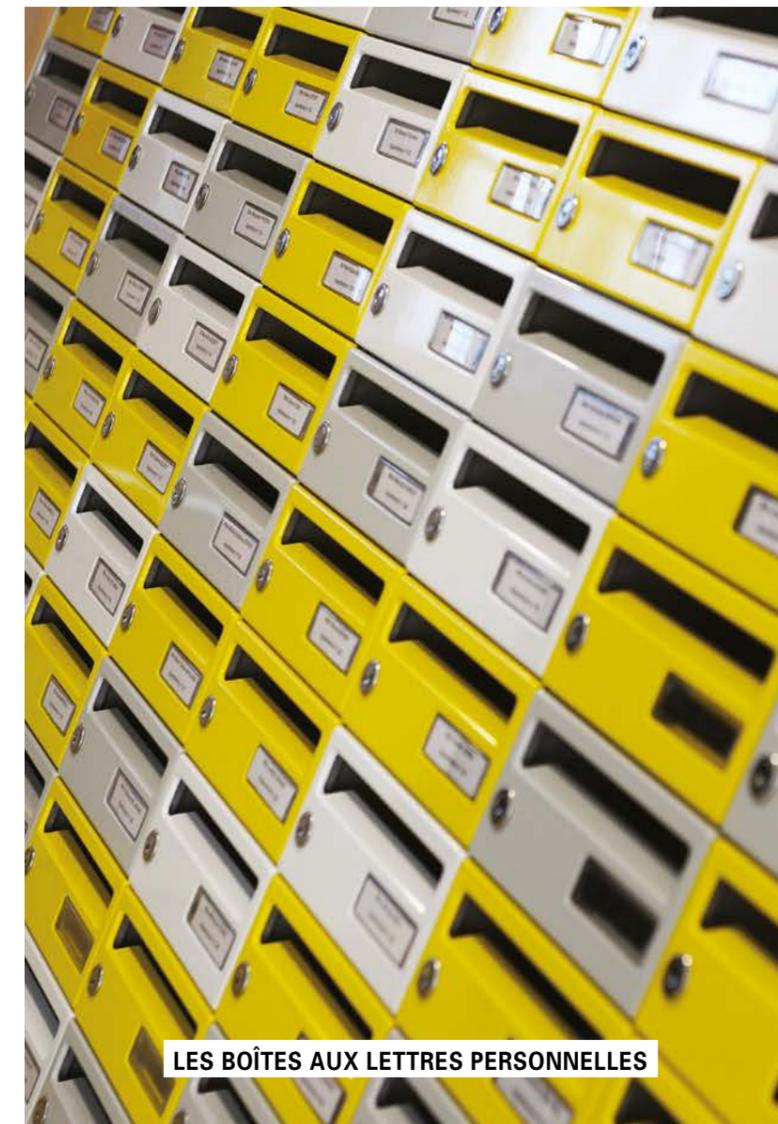
Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi (horaires précisés à l'accueil).

Les agents d'accueil peuvent vous aider sur des questions administratives, et orienter vos amis ou vos proches lorsque ceux-ci vous rendent visite.

### COURRIER

Les courriers qui vous sont adressés sont distribués dans votre boîte aux lettres personnelle (située près de l'accueil).

Les agents de La Poste passant quotidiennement, vous pouvez déposer vos enveloppes timbrées dans la boîte "départ du courrier" située près de l'accueil.



LES BOÎTES AUX LETTRES PERSONNELLES



UN LOGEMENT

## LES LOGEMENTS

### VOTRE APPARTEMENT

Il peut être personnalisé selon vos goûts (meubler, cadres, photos..) sous réserve que la disposition ne contraigne ni le service, ni votre sécurité.

D'une superficie de 22 m<sup>2</sup>, il se compose d'un espace de vie avec un lit médicalisé (vous restez libre d'apporter le vôtre), un placard et une penderie, et d'une salle d'eau équipée (wc, douche, miroir, lavabo et meuble de rangement).

### TV, TÉLÉPHONIE

Une prise téléphonique vous permet d'installer auprès du fournisseur de votre choix, vos accès TV, téléphonie et internet.

### ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DU LINGE

Une aide partielle ou totale vous est apportée pour l'entretien de votre logement.

La résidence prend en charge l'entretien de vos vêtements, nécessitant leur marquage.

## LA RESTAURATION

### REPAS

Ils sont élaborés en collaboration avec la diététicienne et réalisés sur place, par une équipe de cuisiniers qualifiés qui veillent à proposer des menus de saison, équilibrés et variés. Les régimes alimentaires, sur prescription médicale, sont pris en compte.

### INVITATIONS

Des petits salons et des repas peuvent être réservés auprès de l'accueil si vous souhaitez inviter des proches.

## LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS

### SALONS D'ACCUEIL

Vous pouvez accueillir librement votre famille et vos amis dans les salons et terrasses mis à disposition. Ces espaces vous sont ouverts et vous permettent de partager, un repas, un goûter ou un moment de convivialité. À l'extérieur, les espaces verts vous permettent de vous promener en toute sécurité. Des jeux pour enfants sont également accessibles aux plus jeunes. Les heures de visite sont totalement libres, les visiteurs doivent cependant respecter les règles de vie en collectivité.

### LOISIRS ET ACTIVITÉS

Chaque jour des activités sont proposées (loisirs créatifs, chant, gymnastique, cuisine, ateliers mémoire...). Des sorties sont aussi organisées régulièrement (achats, courses, promenades, visites de musées...). Le programme d'animations est transmis chaque semaine. Les animations sont organisées et assurées par l'équipe de la résidence ou en collaboration avec des bénévoles.

### LECTURE DE LA PRESSE

La résidence dispose d'un abonnement à la presse quotidienne régionale que vous pouvez consulter dans les salons ou à l'accueil.

### SALONS DE TÉLÉVISION

Plusieurs salons de télévision sont à votre disposition pour regarder vos programmes et émissions seul ou en compagnie des autres résidents.

### SALON DE COIFFURE ET DE BEAUTÉ

Votre coiffeur, manucure, esthéticienne... pourra disposer pour vos soins d'un espace beauté. Il vous appartient de gérer les RDV. Les prestations sont à votre charge, et à régler directement auprès du professionnel, en prenant soin de vous renseigner du planning et des conditions d'accès au salon auprès de l'accueil.

### ESPACE BIEN-ÊTRE

L'établissement est équipé d'un espace balnéothérapie (baignoire à hydrojets massants). Les professionnels peuvent vous accompagner pour un temps individualisé de détente et de relaxation.

### CULTE ET RECUEILLEMENT

Vous avez la possibilité de pratiquer en toute liberté le culte de votre choix et de vous recueillir seul ou avec d'autres résidents, dans l'oratoire, en accès libre.



LA SALLE DE RESTAURATION



LA SALLE DE LECTURE

## VOTRE SANTÉ

### SÉCURITÉ

Chaque appartement ainsi que certains lieux communs disposent de sonnettes d'appel. Par ailleurs, le personnel soignant est présent 24h/24h afin de veiller à votre sécurité.

### ACCOMPAGNEMENT AUX ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Tout en favorisant le maintien de votre autonomie, les professionnels qualifiés sont présents pour vous aider dans tous les actes de la vie quotidienne : hygiène, habillage, repas, déplacements.

### MÉDECIN TRAITANT ET CONSULTATIONS

Vous restez suivi(e) par votre médecin traitant qui continuera à effectuer les visites et prescriptions. Les consultations sont à votre charge et font l'objet d'un remboursement par les organismes de sécurité sociale et complémentaires, comme au domicile.

### SUIVI MÉDICAL

L'équipe soignante veille au suivi des prescriptions établies par votre médecin traitant et vous apporte écoute et conseils. Quant au médecin coordonnateur présent au sein de la résidence, il est chargé de mettre en œuvre des actions de prévention et de santé, de veiller aux bonnes pratiques et d'assurer la coordination avec votre médecin ou éventuellement avec un service hospitalier si votre état de santé le nécessite.

### ORDONNANCES ET PHARMACIE

La résidence a signé une convention avec une pharmacie qui prépare et livre les médicaments (sous forme de sachets nominatifs sécurisés). L'équipe soignante en assure la distribution. Cependant, vous pouvez aussi choisir de continuer à gérer vos médicaments.

### TRANSPORT SANITAIRE

Si vous devez vous déplacer pour des examens, les frais de transport sont à votre charge. Ils peuvent faire l'objet d'un remboursement par la CPAM sous certaines conditions.

## UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Présents au quotidien pour répondre à vos besoins, les professionnels sont engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et partagent des valeurs communes telles que la bienveillance, l'écoute, le respect et la recherche du bien-être. Ils garantissent vos libertés individuelles et vos droits. Ils facilitent votre adaptation, en lien avec votre entourage.





## LES TARIFS ET LES AIDES

### COÛT MENSUEL

Il est fixé par le Conseil Départemental de Maine et Loire, sur proposition du CIAS et se compose :

- d'un **tarif "hébergement"** (qui comprend entre autres le coût de location de votre logement, les frais de restauration, les frais liés à l'entretien du linge et des espaces de vie, l'animation)
- d'un **tarif "dépendance"** (qui comprend le matériel et les aides au quotidien).

### AIDES FINANCIÈRES

- **L'aide au logement** : une demande peut être sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (ou la MSA pour les allocataires du régime agricole). Elle est accordée, en fonction des ressources.
- **L'aide personnalisée à l'Autonomie (APA)** est versée par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire à la résidence, et est déduite du tarif "dépendance" restant à votre charge. Ces modalités diffèrent si vous dépendez d'un autre département.
- **Des aides complémentaires** peuvent être versées par certains organismes de retraite. Il peut être judicieux de vous informer.
- **L'aide sociale** peut être accordée aux personnes qui ne peuvent financer la part "hébergement". Dans ce cas, vous pouvez vous rapprocher des services sociaux de votre commune.

## VOTRE ENTRÉE EN RÉSIDENCE... PAS À PAS

### DÉPÔT DU DOSSIER

Afin que votre demande d'entrée soit intégrée dans la liste d'attente, vous devez déposer un dossier, qui se compose d'un volet administratif et d'un volet médical (à compléter par votre médecin traitant). Vous vous êtes par ailleurs assuré que votre médecin traitant se déplacerait à l'EHPAD pour les consultations.

### RENOUVELLEMENT DE VOTRE DEMANDE

Votre demande est à renouveler tous les 6 mois (par téléphone ou par mail).

### DÉCISION D'ENTRÉE

Lorsqu'une place vous sera proposée vous devrez souvent prendre votre décision rapidement. Vous validerez ainsi la réservation de votre logement. La date d'entrée et la remise des clés seront alors fixées et une rencontre sera organisée afin de préparer votre entrée.

### LE JOUR DE VOTRE ARRIVÉE

Vous serez accueilli par le personnel de la résidence qui vous aidera à vous familiariser avec les lieux et vous guidera. Ce moment de rencontre permet d'échanger sur vos habitudes, vos attentes et vos besoins.

### DANS LES SEMAINES QUI SUIVENT VOTRE INSTALLATION

Un premier bilan d'entrée pourra être réalisé et le contrat de séjour ainsi que ses annexes seront signés.

### DANS LES 6 MOIS QUI SUIVENT VOTRE ENTRÉE

Un "projet d'accompagnement individualisé" sera établi afin de prendre en considération vos souhaits, vos attentes, vos habitudes de vie. Un référent sera chargé du suivi de votre projet.



## VOS DROITS ET DEVOIRS

### LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Instance de dialogue garantissant le droit d'expression des résidents et leur participation à la vie de l'établissement, le CVS est composé de représentants des résidents et des familles élus, de membres du personnel, et de représentants du CIAS.

Le CVS se réunit 3 fois par an et permet de débattre autour de sujets liés à la vie de la résidence.

### VOS REMARQUES

Vos idées et remarques visant l'amélioration de la qualité des prestations peuvent être déposées auprès du secrétariat, en remplissant un formulaire spécialement prévu à cet effet.

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité sont affichées dans les lieux de circulation. Vous êtes vivement invité à les consulter et à suivre les indications du personnel en cas d'évacuation ou de mesures spécifiques liées à la sécurité.

### RÈGLES DE VIE EN COMMUN

Afin de préserver la quiétude et la liberté de chacun, le respect des règles de vie en communauté s'impose à vous et aux personnes qui viennent vous rendre visite. Un règlement de fonctionnement vous est remis à cet effet.

### OBJETS DE VALEUR

Les objets personnels sont sous votre responsabilité et l'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de disparition ou de perte.

### CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Vous pourrez consulter en pièce jointe de ce dossier l'ensemble des engagements que l'EHPAD prend pour garantir le respect de vos droits et de vos libertés. De même, la Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance présente les valeurs qui guident l'EHPAD au quotidien.

### PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance (conjoint, enfant, proche, ami..) pour vous accompagner dans vos démarches et décisions. Cette personne sera un interlocuteur privilégié de l'équipe médicale dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait plus de vous exprimer.



## LE CIAS EN QUELQUES CHIFFRES :

Dirigé par un conseil d'administration constitué de membres élus par le conseil de l'Agglomération du Choletais, et de membres nommés, représentant ou participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais gère les questions liées au vieillissement sur l'Agglomération du Choletais (26 communes et 106 000 habitants) en complémentarité des services couverts par des entreprises et associations.

Le CIAS coordonne donc :

- **3 EHPAD** (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes auparavant appelés "maisons de retraite"),
- **5 résidences autonomie** ("foyers logements"),
- **1 accueil thérapeutique de jour** proposant un soutien aux aidants et aux personnes atteintes de troubles et maladies apparentées Alzheimer, appelé " Les Magnolias ",
- **1 service d'aide et d'accompagnement** à domicile et de portage de repas sous le nom d'"Adomi Facil ",
- **6 Maisons d'Animation** qui proposent un service de déjeuner, ainsi que des temps d'animation et de loisirs.



EHPAD

RÉSIDENCE AUTONOMIE

MAISON D'ANIMATION

ACCUEIL DE JOUR

SERVICE ADOMI FACIL

RÉSIDENCE LE VAL DE MOINE  
80 avenue du Parc  
49300 CHOLET

Tél. 02 49 72 02 00

[levaldemoine@choletagglomeration.fr](mailto:levaldemoine@choletagglomeration.fr)